

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qu'au cours de la séance ordinaire du **6 juillet 2026** qui se tiendra en lieu à la salle du Conseil municipale au 4055, rue Principale, à compter de **19 h 30**, le Conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande a pour but de permettre l'aménagement d'une station de collecte de matières résiduelles en cour avant latérale au 63, rue Philippe.

EFFET DE LA DEMANDE :

La demande contrevient à l'article 29 du Règlement de zonage n° 437, concernant les utilisations permises dans les cours, en autorisant, si elle était acceptée, l'aménagement d'une station de collecte de matières résiduelles en cour avant latérale, contrairement au règlement de zonage.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser au bureau municipal sis au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 7 juin 2026



Louise Sisa
Directrice générale greffière-trésorière